



# RAPPORT SUR L'ESCLAVAGE MODERNE

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2026

# À PROPOS DE CE RAPPORT

En tant qu'organisation fondée sur la passion, la motivation, la confiance et l'ingéniosité, BRP s'est donné pour mission de créer activement un avenir meilleur pour l'ensemble de ses parties prenantes. La priorité accordée aux droits de la personne fait partie intégrante de ses pratiques commerciales responsables. Il incombe à toute personne travaillant chez ou avec BRP de protéger l'intégrité et la dignité de chaque individu qui participe aux activités de la Compagnie ou de sa chaîne d'approvisionnement. BRP interdit explicitement toute forme de travail des enfants, de traite des êtres humains, de travail forcé ou obligatoire, de punition physique, de conditions de travail dangereuses, d'horaires de travail déraisonnables ou illégaux, et toute autre forme d'esclavage moderne (collectivement, « l'esclavage moderne »).

Le présent rapport vise à satisfaire aux obligations de déclaration de BRP en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (L.C. 2023, ch. 9) (la « Loi ») du Canada et de la *Loi sur l'esclavage moderne* (Modern Slavery Act No. 153, 2018) de l'Australie, en présentant les mesures prises au cours de son exercice financier clos le 31 janvier 2026 (« EF2026») pour prévenir et réduire les risques d'utilisation de l'esclavage moderne pendant n'importe quelle étape de la chaîne de production ou d'approvisionnement de BRP.

Le présent rapport couvre BRP Inc. et toutes ses filiales qui ont l'obligation de publier un rapport conformément aux exigences de la loi applicable<sup>1</sup> (ci-après collectivement appelées « BRP » ou la « Compagnie »), puisqu'elles ont les mêmes activités commerciales de base et le même cadre de gouvernance, incluant les politiques de la chaîne d'approvisionnement interdisant l'esclavage moderne et les processus de soutien, tels que décrits plus en détail dans le présent rapport.

1. Les entités tenues de publier un rapport en vertu de la Loi et donc concernées par le présent rapport conjoint sont BRP Inc., Bombardier Produits Récréatifs Inc., Les Industries Mégatech Inc., BRP US Inc., BRP-Rotax GmbH & Co KG, BRP Finland OY, BRP Mexico S.A. de C.V. et BRP Querétaro S.A. de C.V. D'autre part, BRP Australia Pty Ltd., une filiale en propriété exclusive de BRP Inc., est tenue de publier un rapport en vertu de la Loi sur l'esclavage moderne 2018 de l'Australie.

Conformément aux exigences d'approbation et de signature pertinentes, ce rapport a été approuvé par l'organe directeur de BRP Inc., qui contrôle chaque entité incluse dans ce rapport conjoint, et a été signé par l'un de ses administrateurs.

## BRP EN CHIFFRE

(données au 31 janvier 2026)

**8.4 milliards de dollars**

de chiffre d'affaires annuel (en dollars canadiens)

**≈ 17,000**

employés

**5**

marques emblématiques

**12**

sites de production dans 7 pays

**+1,200**

fournisseurs directs de premier rang

**+26,000**

fournisseurs indirects de premier rang

**+430**

fournisseurs de pièces, d'accessoires et de vêtements

# STRUCTURE, OPÉRATIONS ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

## Structure

Constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (L.R.C. [1985], ch. C-44), BRP Inc. est une compagnie cotée à la Bourse de Toronto et au Nasdaq aux États-Unis sous le symbole « DOO ». Basée à Valcourt, au Québec (Canada), BRP est un chef de file mondial dans la conception, le développement, la fabrication, la distribution et la commercialisation de produits de sports motorisés. La Compagnie est un fabricant diversifié de produits de sports motorisés qui offre aux passionnés une gamme variée de produits exaltants, élégants et puissants, utilisables toute l'année sur divers terrains, et qui leur permet de vivre des aventures et des expériences dans différents environnements.

Le portefeuille diversifié de marques et de produits de la Compagnie comprend des produits utilisables toute l'année, tels que les VTT, les SSV, les véhicules à trois roues de marque Can-Am et les motos électriques, des produits saisonniers tels que les motoneiges Ski-Doo et Lynx, les motomarines et pontons Sea-Doo, les bateaux Quintrex, des moteurs pour équipementiers (OEM) tels que les moteurs Rotax pour karts, avions de loisirs et bateaux à réaction, ainsi que les boîtes de vitesses Pinion et les systèmes de transmission électrique pour vélos. De plus, la Compagnie soutient sa gamme de produits de sports motorisés grâce à une division dédiée aux pièces, aux accessoires et aux vêtements, afin d'optimiser pleinement l'expérience de conduite.

## Opérations

Au 31 janvier 2026, BRP employait près de 17 000 personnes à travers le monde et fabriquait ses produits dans 12 usines : une en Australie, une en Autriche, deux au Canada, une en Finlande, une en Allemagne, quatre au Mexique et deux aux États-Unis; l'entreprise étend actuellement ses activités de fabrication au Vietnam.

La stratégie de fabrication de BRP, y compris les produits fabriqués et les activités opérationnelles menées dans chaque site de fabrication, repose sur divers facteurs, notamment la proximité des principaux marchés de détail, la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre qualifiée, la capacité de production, les lois, règles et réglementations internationales et locales (y compris les droits de douane, les tarifs et les accords de libre-échange), ainsi que les conditions sociales et politiques.

Les activités menées dans ces installations vont de la fabrication à l'assemblage de composants et de pièces, jusqu'à la peinture. Les produits de BRP sont vendus par des concessionnaires et des distributeurs dans plus de 110 pays. Les services d'entretien et les pièces sont offerts par ces mêmes concessionnaires et distributeurs.

## Chaîne d'approvisionnement

Au cours de la période couverte par le présent rapport, la chaîne d'approvisionnement mondiale de BRP comprenait :

- Les **fournisseurs directs** des matières premières, de l'outillage, des composants, des pièces, des assemblages et les autres éléments incorporés dans les véhicules de BRP sur ses chaînes de production. La Compagnie collabore avec plus de 1 200 fournisseurs directs à travers le monde, établit des relations à long terme avec eux et, dans la mesure du possible, identifie des solutions d'approvisionnement de substitution pour les composants.
- Les **fournisseurs indirects** de services ou de biens qui soutiennent les activités de BRP, mais qui ne sont pas incorporés dans ses véhicules. Il s'agit des services financiers et juridiques, des services d'entretien des installations, des technologies de l'information, le marketing, l'assistance commerciale, le transport, les douanes et la logistique, ou qui offrent des produits consommables, comme la papeterie et les fournitures de bureau. BRP travaille actuellement avec plus de 26 000 fournisseurs indirects dans plus de 81 pays.
- Les **fournisseurs de pièces, d'accessoires et de vêtements** qui fabriquent, à partir de nos dessins ou des leurs, une variété de produits finis que BRP revend ensuite à son réseau de concessionnaires et de distributeurs sans apporter de modifications aux produits livrés. BRP collabore actuellement avec plus de 430 fournisseurs d'accessoires et de vêtements dans 28 pays.



# GOVERNANCE ET POLITIQUES

## Governance

Dans le cadre de son programme de développement durable, BRP favorise la création de valeur autour de trois piliers : environnement, social et gouvernance (ESG), soutenus par des cibles et des objectifs axés sur ses employés, les communautés, ses activités et ses produits. Dans le cadre du pilier « gouvernance », BRP a adopté un cadre doté de structures et de politiques efficaces, dont la mise en œuvre a été spécifiquement confiée à des cadres supérieurs afin de tirer le meilleur parti de leur expertise unique.

Le chef des affaires juridiques et Services corporatifs (« CAJ ») supervise le pilier de la gouvernance du programme de développement durable de BRP. L'équipe Éthique et conformité (« équipe E&C »), qui relève du CAJ, est chargée de mettre en œuvre le programme d'éthique et de conformité de BRP. Elle est soutenue par le comité multidisciplinaire d'éthique et de conformité, qui relève du comité d'audit du conseil d'administration (le « Conseil »). Dans le cadre de son mandat, l'équipe E&C dirige également les efforts de BRP visant à lutter contre les risques liés à l'esclavage moderne par le biais de politiques, de mécanismes de surveillance et d'une collaboration interfonctionnelle.

BRP publie également un rapport annuel sur le développement durable qui donne un aperçu du cadre de développement durable de la Compagnie et des enjeux prioritaires pertinents pour ses activités et ses parties prenantes – clients, employés, fournisseurs, actionnaires et partenaires communautaires. Des informations supplémentaires concernant le programme de développement durable de la Compagnie et les progrès réalisés sont disponibles dans les rapports annuels publiés sur le site Internet de la Compagnie à l'adresse [www.brp.com](http://www.brp.com).

## Governance Framework

BRP's efforts to address risks of modern slavery across its business and supply chains are supported by the following codes and policies, which apply to the whole organization. These governance documents establish the Les efforts de BRP pour contrer les risques d'esclavage moderne dans toutes ses activités et ses chaînes d'approvisionnement sont soutenus par les codes et politiques suivants, qui s'appliquent à l'ensemble de son organisation. Ces documents de gouvernance définissent les attentes fondamentales de la Compagnie et réaffirment les valeurs, les buts et les objectifs de BRP :

- **Code d'éthique**

Le Code d'éthique de BRP définit des normes d'intégrité et d'éthique applicables à tous les administrateurs, dirigeants, employés et représentants, à tous les niveaux, dans tous les pays et au sein de toutes les filiales contrôlées par BRP. Le code comporte des chapitres consacrés à la création d'un lieu de travail non discriminatoire, respectueux et sûr, à la protection des droits de l'homme ainsi qu'au signalement de toute violation présumée des lois ou du code lui-même.

- **Code de conduite des tiers**

Le Code de conduite des tiers de BRP définit les attentes de BRP en matière de comportement éthique, de conformité légale et de pratiques commerciales responsables pour tous les tiers, et tient compte de l'évolution des lois, des réglementations et des pratiques exemplaires. Il comprend des interdictions claires concernant le travail des enfants et l'esclavage moderne. Les tiers doivent se conformer aux lois applicables en matière de travail des enfants, s'assurer que tous les travailleurs

ont l'âge minimum légal et adhérer à la politique de tolérance zéro de BRP concernant toutes les formes d'esclavage moderne, y compris le travail forcé et la traite des êtres humains.

- **Politique sur les minéraux de conflit**

À travers sa Politique sur les minéraux de conflit, BRP soutient l'objectif de mettre fin à la violence et aux violations des droits de la personne en République démocratique du Congo et dans les pays avoisinants. BRP s'est engagée à avoir une chaîne d'approvisionnement mondiale qui respecte les règles applicables aux minéraux de conflit. La Compagnie exige de ses fournisseurs qu'ils prennent des mesures similaires à l'égard de leurs propres fournisseurs afin de garantir un alignement cohérent de cette Politique tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

- **Politique de signalement**

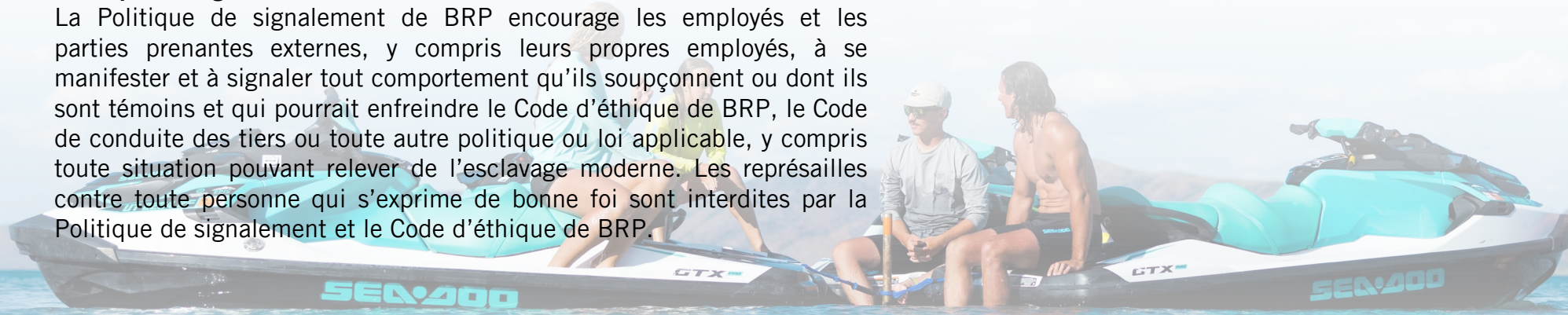
La Politique de signalement de BRP encourage les employés et les parties prenantes externes, y compris leurs propres employés, à se manifester et à signaler tout comportement qu'ils soupçonnent ou dont ils sont témoins et qui pourrait enfreindre le Code d'éthique de BRP, le Code de conduite des tiers ou toute autre politique ou loi applicable, y compris toute situation pouvant relever de l'esclavage moderne. Les représailles contre toute personne qui s'exprime de bonne foi sont interdites par la Politique de signalement et le Code d'éthique de BRP.

- **Politique en matière de contrats de services et d'achats indirects**

La politique en matière de contrats de services et d'achats indirects vise à formuler, définir et assurer la bonne gestion des activités d'achat, qui doivent être menées dans le respect de l'ensemble des lois, réglementations et politiques internes applicables.

- **Politique de sécurité des personnes et des biens**

Comme le stipule le Code d'éthique de la Compagnie, la sécurité des personnes n'est pas seulement une priorité, elle fait partie de la culture de BRP. Afin de soutenir l'engagement de BRP à fournir un environnement de travail protégé et sécuritaire, la Compagnie a récemment mis en œuvre sa Politique de sécurité des personnes et des biens pour s'assurer que la sécurité est toujours prioritaire pendant le travail et les activités de chacun.



# ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES

## Risques d'esclavage moderne

### **Au sein de nos activités**

Bien que BRP estime que le risque d'esclavage moderne parmi ses employés est faible, le comité des ressources humaines et de la rémunération du conseil de l'entreprise supervise les processus de recrutement de BRP ainsi que la gestion de ses ressources humaines afin d'assurer la conformité aux normes applicables dans les juridictions où BRP a des employés.

Environ 10 500 employés de BRP sont couverts par des conventions collectives, soit par l'intermédiaire d'une association, d'un comité mixte de relations entreprise-employé ou d'un syndicat/comité d'entreprise accrédité, dont le rôle consiste notamment à veiller au respect des conditions de travail négociées par les groupes syndicaux, ce qui contribue à exclure le risque d'esclavage moderne.

Des risques d'esclavage moderne peuvent exister au sein de la population de travailleurs occasionnels, en particulier aux niveaux inférieurs de la chaîne d'approvisionnement, dans les pays à haut risque et dans les secteurs où la main-d'œuvre peu qualifiée est plus fréquente. Chez BRP, le personnel intérimaire, y compris les travailleurs des services contractuels, les sous-traitants et les

indépendants doivent accepter les accords de consultation standard de l'entreprise pour pouvoir fournir des services à BRP. Ces contrats exigent certaines conditions préalables et comprennent diverses clauses contractuelles (notamment le respect du Code de conduite des tiers de BRP) afin de garantir le respect des normes du travail applicables.

### **Au sein de notre chaîne d'approvisionnement**

BRP sait que sa chaîne d'approvisionnement mondiale présente un risque de travail forcé et de travail des enfants. Pour faire face à ce risque potentiel, BRP attend de ses tiers qu'ils respectent les mêmes principes dans le cadre de leurs activités et qu'ils adhèrent aux lois applicables en matière de droits de l'homme et de normes d'emploi. BRP attend d'eux qu'ils s'assurent que tous leurs sous-traitants, fournisseurs ou autres respectent les droits de l'homme. Compte tenu de la complexité de l'évaluation des risques liés à l'esclavage moderne à tous les niveaux de sa chaîne d'approvisionnement, BRP met en œuvre des mesures supplémentaires pour améliorer sa visibilité et sa surveillance. Ces mesures sont décrites dans la section suivante.

## Gestion des risques d'esclavage moderne

Afin de faire face à ces risques, BRP s'appuie sur les mesures suivantes, qui continuent d'évoluer à mesure que la Compagnie renforce ses pratiques :

- **Diligence raisonnable vis-à-vis des tiers** : BRP a opté pour une approche de diligence raisonnable vis-à-vis des tiers fondée sur les risques, qui vise à se concentrer sur les facteurs de risque spécifiques à chaque pays et sur la nature de la relation. Une diligence raisonnable de base doit être menée pour tous les tiers et comprend :

- l'**identification** des risques pays, notamment la perception de la corruption ou les indices mondiaux d'esclavage;
- une **vérification** visant à déterminer si un tiers figure sur des listes de surveillance, y compris des listes de sanctions ou de parties interdites; et
- la **recherche** d'informations négatives dans les médias afin de détecter des indicateurs de corruption, de collusion, de fraude ou de violations des droits du travail et des droits de la personne.

Les résultats de la diligence raisonnable de base orientent les actions ultérieures, qui peuvent inclure des mesures de diligence raisonnable renforcée, des exigences d'approbation spécifiques ou des clauses contractuelles obligatoires. À ce stade, ce processus s'applique aux tiers situés en dehors du Canada et des États-Unis.

- **Obligations contractuelles** : BRP exige de ses fournisseurs qu'ils reconnaissent et respectent ses engagements contre l'esclavage moderne par le biais du Code de conduite des tiers, qui est intégré par référence dans les contrats types et les modalités. Des clauses supplémentaires relatives à la conformité peuvent également être incluses le cas échéant, en fonction du niveau de risque associé au tiers ou de la nature de la relation.
- **Suivi continu des fournisseurs** : BRP assure le suivi de ses fournisseurs à l'aide d'outils et de solutions permettant de détecter les risques émergents,

notamment les indicateurs potentiels d'esclavage moderne, les évolutions géopolitiques, les perturbations du marché du travail ou tout autre événement susceptible d'affecter la chaîne d'approvisionnement. Lorsque des préoccupations spécifiques sont identifiées, elles sont transmises aux experts compétents en la matière pour examen et évaluation approfondie.

- **Visites des fournisseurs sur place** : Le cas échéant, BRP peut effectuer des visites dans les locaux de ses fournisseurs dans le cadre de ses activités d'intégration ou de suivi. Bien que ces visites ne soient pas principalement destinées à détecter l'esclavage moderne, le personnel qui les effectue est tenu de signaler toute pratique préoccupante pour un examen plus approfondi.
- **Canaux de signalement** : BRP dispose d'une ligne d'assistance dédiée à l'intégrité, accessible au public et gérée par un tiers, qui permet à toute personne de signaler des préoccupations de manière anonyme, à tout moment et en plusieurs langues. Les allégations sont examinées par l'équipe E&C et transmises à un niveau supérieur si nécessaire. Les questions pertinentes sont rapportées chaque trimestre au comité d'audit. BRP ne tolère aucune forme de représailles à l'encontre des personnes qui signalent des préoccupations de bonne foi.
- **Formation** : Tous les employés de BRP non rémunérés à l'heure, partout dans le monde, doivent suivre une formation annuelle sur le Code d'éthique, qui renforce les attentes de BRP en matière de conformité, de droits de la personne et de conduite éthique. BRP propose également à ses fournisseurs directs des formations sur les risques liés à l'esclavage moderne, les minerais responsables et les lois applicables en matière de droits de la personne.

# ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ

Notre politique de signalement constitue le principal mécanisme permettant d'évaluer l'efficacité de nos contrôles en matière de lutte contre l'esclavage moderne. Les questions ou préoccupations soulevées par le biais des canaux de signalement décrits ci-dessus seraient transmises à l'équipe Éthique et Conformité afin qu'elle mène une enquête approfondie. Aucun signalement ni aucune préoccupation de ce type n'ont été formulés au cours de la période considérée, et nous n'avons pas non plus identifié d'autres cas d'esclavage moderne ou de traite des êtres humains au sein de notre entreprise ou de notre chaîne d'approvisionnement.

# MESURES CORRECTIVES

Au cours du précédent exercice, BRP n'a identifié ni n'a été informée d'aucun cas d'esclavage moderne dans ses activités ou sa chaîne d'approvisionnement. Si une pratique non conforme au Code d'éthique de BRP ou au Code de conduite des tiers est identifiée, l'entreprise évaluera la situation, la corrigera et mettra en œuvre des mesures pour éviter qu'elle ne se reproduise. BRP exige de ses fournisseurs qu'ils réalisent des actions similaires au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement, et les soutient dans cette démarche.



# AMÉLIORATIONS CONTINUES

Au cours de l'exercice 2026, BRP a continué à renforcer son approche visant à prévenir et à réduire les risques liés au travail forcé et au travail des enfants au sein de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement. Les mesures suivantes ont été prises dans le cadre des efforts d'amélioration continue de BRP :

## Politique et gouvernance

- Réalisation de la révision annuelle du Code d'éthique et du Code de conduite des tiers afin de garantir leur conformité avec l'évolution des lois et des pratiques exemplaires.
- Organisation d'une formation annuelle sur le Code d'éthique et d'une certification pour tous les employés de bureau à l'échelle mondiale.

## Contrôles des fournisseurs et des tiers

- Veillé à ce que les tiers soient informés de leur obligation de se conformer à toutes les lois applicables, y compris celles interdisant le travail forcé et l'esclavage moderne, et de respecter le Code de conduite des tiers de BRP par le biais de clauses contractuelles ou de nos modalités standard.
- Finalisation et préparation de la mise en œuvre de l'approche de diligence raisonnable de BRP à l'égard des tiers, fondée sur les risques.
- Distribution d'un questionnaire d'auto-évaluation axé sur l'esclavage moderne à certains fournisseurs de produits afin d'améliorer la visibilité sur leurs pratiques.

## Suivi et identification des risques

- Suivi continu de l'évolution de la réglementation mondiale en matière d'esclavage moderne et d'approvisionnement responsable, afin de garantir que les politiques et procédures internes restent à jour et conformes.
- Promotion de la ligne d'assistance dédiée à l'intégrité de BRP et renforcement des attentes concernant le signalement confidentiel pour les employés et les fournisseurs.

Ces initiatives reflètent l'engagement de BRP en faveur de l'amélioration continue ainsi que son approche proactive visant à identifier, prévenir et atténuer les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans l'ensemble de ses activités mondiales et de sa chaîne d'approvisionnement.



# APPROBATION

Le présent rapport est produit pour BRP Inc. et ses filiales, qui ont l'obligation de publier un rapport, en vertu de la Loi ou de la Loi australienne sur l'esclavage moderne 2018.

## **Loi australienne sur l'esclavage moderne 2018**

Lors de la préparation de ce rapport, les employés concernés de BRP ont été consultés et ont pu examiner ce rapport, y compris l'équipe RSE et le comité Éthique et Conformité, qui ont tous deux des responsabilités globales.

Ce rapport sur l'esclavage moderne est signé par un membre responsable du conseil d'administration de BRP Inc. au nom de BRP Australia PTY Ltd.

## **Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement**

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de BRP inc. comme étant un rapport conjoint de BRP inc. et de ses filiales (voir la note en bas de page 1), pour l'exercice financier clos le 31 janvier 2026, conformément au sous-alinéa 11(4)(b)(i) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, je soussigné atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour les entités énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après des vérifications raisonnables, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de référence mentionnée ci-dessus.

Je fais le rapport ci-dessus en ma qualité d'administrateur du conseil d'administration de BRP inc. pour et au nom du conseil d'administration de BRP inc.

Je suis habilité à prendre des décisions contractuelles pour BRP Inc.

/s/ Denis Le Vot

Denis Le Vot  
Président et directeur général  
Directeur de BRP Inc.  
25 mars 2026





*ski-doo* *LYNX* *SEA-DOO* *can-am* ROTAX.